



ACTE DE NOMINATION N°004/2026/CA/APS-BÉNIN PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COORDINATIONS REGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APS-BÉNIN

Vu la loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin ;

Vu le Décret 2025-575 du 24 septembre 2025 portant mise en place du Registre des Associations et Fondations en République du Bénin ;

Vu les statuts de l'APS-Bénin, notamment en leurs articles 43 et 52 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du 28 juillet 2023 ;

Vu l'Assemblée Générale Ordinaire de mise en conformité et élective du 8 août 2026 ;

Vu le compte-rendu du Conseil d'Administration n°001 du 14 août 2026 ;

Soucieux d'assurer l'animation régulière de l'association à la base, le Conseil d'Administration,

DÉCIDE :

Article 1er

Sont nommés à la tête de la Coordination Départementale du ZOU les membres ci-après :

COORDINATION DÉPARTEMENTALE — ZOU

- **Coordonnateur Principal : Jeraud LANGANFIN GLELE**
- **Coordonnateur Adjoint : Éric AGBAHOUNGBA**
- **Secrétaire Régional : Roland AZATASSOU**
- **Organisateur : Joël TCHOGNINOU**
- **Organisateur Adjoint : Edgar YEGO**

Article 2

Sont nommés à la tête de la Coordination Régionale MONO-COUFFO les membres ci-après :

COORDINATION RÉGIONALE — MONO-COUFFO

- **Coordonnateur Principal : Adrien AMOUSSOU**
- **Coordonnateur Adjoint : Francis AMOUSSOU**
- **Secrétaire Régional : Hervé HOUNNOUGBO**
- **Organisateur : Fidèle ATIOGBE**
- **Organisateur Adjoint : Christophe ZONDRENO**

Article 3

En tant que bureaux annexes de l'APS-Bénin, les Coordinations Départementales sont chargées d'animer l'association à la base.

Article 4

Conformément à l'article 38 des statuts, à l'instar des fonctions des membres du Conseil d'Administration, les fonctions des membres des Coordinations ne sont pas rémunérées.

Article 5

Le présent acte de nomination entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'association.

Note : cet acte porte sur trois (3) des douze (12) départements (ALIBORI, BORGOU et COLLINES).

Fait à Cotonou, le 18 août 2026

Pour le Conseil d'Administration

Le 1^{er} Vice-Président



Damien TOLOMISSI